



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2023

(article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le 14 février à 20H01, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,

M. MARCHAU, **Mme CASTAINGS**, **M. WALTER**, **M. BARRIERE**, **Mme PANZANI**, **M. FABBRO**, Maires-Adjoins,

M. DUCHESNE, **Mme CHABRILLAT**, **M. MARAIS**, **Mme LEQUEUX**, **M. LUTIER**, **M. SCHILTZ**, **Mme BOURDOUX**, **M. O. GALLET**, **M. TURCHI**, **M. DUGAST**, **Mme GAUDRY**, **M. HADDAD**, **M. BLOTTIERE**, **Mme BAIRRAS**, **M. P. LEGOUGE**, **M. M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. V GALLET, représenté par Mme DORLAND, Maire,

Mme MARTIN, représentée par M. FABBRO, Maire-adjoint,

M. RANDOING, représenté par Mme PANZANI, Maire-adjoint,

M. DIDRY, représenté par M. BARRIERE, Maire-adjoint,

Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,

Mme LE POULAIN, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,

Mme DESAILLY, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,

Mme DRAGHI, représentée par M. DUCHESNE, Conseiller municipal,

Mme DORLENCOURT, représentée par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale.

M. FUTOL, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIT ABSENT : néant

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme BOURDOUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

→ **LE PROCES-VERBAL EST ARRETE A L'UNANIMITE**

Délibération 01/2023 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

Mme CASTAINGS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclarée élue déléguée titulaire.

Mme LUTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclarée élue déléguée suppléante.

Délibération 02/2023 - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 03/2023 - REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 04/2023 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-ORGE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Délibération 05/20223- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 06/2023 - REGLEMENT INTERIEUR DU POINT JEUNES

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 07/2023 - MARCHE PUBLIC DE GESTION DIFFERENCIEE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 08/2023 - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX NEUFS, DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 09/2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET A 3 ASSOCIATIONS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 10/2023 - BILAN 2022 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS OPEREES PAR LA COMMUNE ET GRAND PARIS AMENAGEMENT (GPA)

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 11/2023 - GARANTIE D'EMPRUNT ICF LA SABLIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX (VEFA LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS) SIS 20, RUE DE GRANDE VAUX ET 4, ALLEE DES ROSSAYS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Affiché et publié le

20 FEV 2023

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

